

PROGRAMME DE FORMATION Apprentissage Anticipé à la Conduite (AAC)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former l'élève à la conduite pour l'obtention du permis de conduire
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
Appréhender la route
Partager la route avec les autres usagers

PRÉREQUIS

Public visé

- Être âgé de 15 ans révolus à l'inscription (conduite seul autorisée dès 17 ans depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément au décret n° 2023-1214 du 20 décembre 2023)
- Pour les mineurs : autorisation parentale signée par le représentant légal.

Prérequis

- Être âgé de 15 ans révolus au moment de l'inscription.
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs.
- Avoir obtenu le code de la route.
- Suivre une formation initiale minimale de 20 heures de conduite en auto-école, validée par un rendez-vous préalable.
- Effectuer au minimum 1 an et 3 000 km de conduite accompagnée avant la présentation à l'examen pratique.
- Accompagnateur : titulaire du permis B depuis 5 ans minimum, sans suspension ni annulation durant cette période.
- Extension d'assurance du véhicule à la conduite accompagnée.

MODALITES D'ORGANISATION ET ACCES

Type de formation :	Permis B – boîte manuelle ou automatique
Durée :	En fonction de l'évaluation de départ, 20 heures minimum
Dates et horaires :	A déterminer avec le stagiaire
Planning de la formation :	Etablie entre l'école et le candidat
Tarif (à partir) :	A partir de 1090 €
Délai d'accès :	14 jours calendaire à partir de la signature du contrat
Délai de rétractation :	14 jours calendaire à partir de la signature du contrat

CONTENU DE LA FORMATION

Selon le programme national de formation à la conduite :

- 1^{ère} étape : Maîtriser la voiture à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul
- 2^{ème} étape : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction
- 3^{ème} étape : Savoir circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération
- 4^{ème} étape : Connaître les situations présentant des difficultés particulières

FORMATEURS : Les formations de l'auto-école CAP CONDUITE possèdent un titre professionnel

PROGRAMME DE FORMATION

Apprentissage Anticipé à la Conduite (AAC)

d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R.) Ils possèdent également une autorisation préfectorale d'enseignement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Outils pédagogiques et réglementaires (rétroprojecteur pour l'apprentissage du code de la route)
- Etablissement de parcours routiers adaptés selon la progression du candidat
- Documentation professionnelle
- Un Véhicule par candidat avec boîte manuelle adapté à l'apprentissage de la conduite et un véhicule avec boîte automatique adapté aux personnes en situation de handicap (aménagement du poste de conduite) pour le passage de la catégorie B du permis de conduire

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Modalités classique : financement personnel

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

Livret de formation au Permis B numérique

EVALUATION FIN DE FORMATION

Passage de l'épreuve théorique générale (E.T.G)

Passage de l'épreuve pratique

VALIDATION

Evaluation après chaque compétence acquise puis une évaluation de synthèse qui sera réalisée lors du rdv préalable (en fin de formation initiale avec les accompagnateurs de l'élève)

Epreuve pratique réalisée par un inspecteur du permis du permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation

Ne peuvent se présenter à cette épreuve que les élèves remplissant les critères suivants :

Avoir 1 an minimum de conduite accompagné

Avoir conduit plus de 3000 kms

Avoir réalisé les 2 RDV pédagogiques

Avoir 17 ans au minimum pour passer l'épreuve pratique

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre véhicule boîte automatique est aménagé avec des commandes au volant pour les personnes présentant des troubles des membres inférieurs et supérieurs.

Notre auto-école dispose d'un simulateur de conduite (OCSAR 2) aménagé avec des commandes au volant pour les personnes présentant des troubles des membres inférieurs et supérieurs.